



# Ville de Métis-sur-Mer



---

## **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC, est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer statuera, lors de la séance régulière du lundi, 6 mai 2019, à 19 h 30, à la salle du conseil, 138 Principale, sur la demande de dérogation mineure du 246, chemin de la Station, déposée en vertu du règlement sur les dérogations mineures n° 08-43 de la Ville de Métis-sur-Mer.

### **NATURE ET EFFET DE LA DÉROGATION DEMANDÉE**

- Article 13.4 du *Règlement de zonage*

Permettre une distance séparatrice de 200 mètres entre une sablière existante et la prise d'eau servant à l'alimentation du réseau d'aqueduc municipal contrairement à la réglementation qui prévoit une distance séparatrice minimale de 1000 mètres doit être maintenue entre une prise d'eau servant à l'alimentation d'un réseau d'aqueduc municipal et une sablière.

### **Désignation de l'immeuble affecté :**

246, chemin de la Station  
Lots n° 372-P et 373-P

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

-----

## **MINOR ZONING VARIATION REQUEST**

PUBLIC NOTICE, is given in conformity with article 145.6 of the Law on urbanism and town planning, that the Town of Métis-sur-Mer will make a decision, at the ordinary session to be held on Monday, May 6, 2019, at 7:30 p.m., at the boardroom, 138 Principale, on the request of minor zoning variation of the 246, chemin de la Station filed under By-law No. 08-43 – concerning minor zoning variations of the Town of Métis-sur-Mer.

### **NATURE AND PURPOSE OF THE ZONING VARIATION REQUESTED**

- Article 13.4 of Zoning By-law

Allow a distance of 200 meters between an existing sandpit and a water intake used to supply the municipal aqueduct system, contrary to the regulations which provide a minimum distance of 1000 meters must be maintained between a water intake used to supply a municipal aqueduct system and a sandpit.

### **Designation of the said building**

246, chemin de la Station  
Lots n° 372-P et 373-P

Any interested person will be heard by the Council about this application.

Donné à Métis-sur-Mer, ce 15<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2019.

---

Stéphane Marcheterre,  
Directeur général et secrétaire-trésorier